

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2017****INFORMATIONS****MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE**

Entreprise	Montant TTC	Opération	Date d'effet
GABRIEL JEANNOT	3 262,86	Avenant au marché de rénovation du chauffage de l'église St-Maurice	02/01/2017
MK ETUDES	25 440,00	Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la route départementale 603 – 5 ^e tranche avec effacement des réseaux secs rues Maurice Barrès, Abbé Heydel et Dispensaire	23/05/2017
ADL INGENIERIE	22 560,00	Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la route départementale 603 – 5 ^e tranche avec effacement des réseaux secs sur les voies adjacentes : rues de la Rosselle et Pasteur	23/05/2017
SAG VIGILEC	77 799,43	Travaux d'enfouissement des réseaux secs Impasse du Sel	06/06/2017
SUN TECH AMIANTE	7 800,00	Travaux de démolition du local de la bibliothèque, gare routière – Lot 1 Démolition	02/06/2017
SUN TECH AMIANTE	5 400,00	Travaux de démolition du local de la bibliothèque, gare routière – Lot 2 Désamiantage	02/06/2017

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Situation de trésorerie au 30 juin 2017 : 282 339,19 €

Encours des factures au 30 juin 2017 :

- Section de fonctionnement : 160 899,22 €

- Section d'investissement : 117 215,05 €

Dette :

Le 2 mai 2017, tirage du montant de l'emprunt 2016 reporté, contracté auprès de la Banque Postale : 166 000 €.

ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative du budget n° 1
2. Octroi de la garantie communale pour un emprunt de 5 500 000 € à contracter par l'AOFPAH auprès de la Banque Postale pour la construction d'un EHPAD de 106 places à Freyding-Merlebach
3. Octroi de la garantie communale pour un emprunt de 900 000 € à contracter par l'AOFPAH auprès de la Banque Postale pour la construction d'un EHPAD de 106 places à Freyding-Merlebach
4. Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes de Freyding-Merlebach
5. Tableau des emplois – Modification des libellés de grade suite à la nouvelle architecture statutaire du cadre d'emploi de la Police Municipale – Suppression et création d'emplois
6. Lotissement du Parc à Bois – Approbation du compte rendu d'activité de l'année 2016
7. Vente de l'immeuble communal sis 42A rue Nicolas Colson, cadastré Section 16 Parcelle n° 98 (990 m²)
8. Contrat de Ville – Avenant pour la prorogation de la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville
9. Adoption de la convention de mise à disposition entre la Commune et la Société INNOVATIS pour l'aménagement de places de stationnement rue des Dressants
10. Acquisition de terrains anciennement propriété de VFLI – Transaction foncière entre la Ville et la Communauté de communes de Freyding-Merlebach
11. Subvention à l'association des commerçants ACAPFM – Année 2017
12. Création d'un accès avec aménagement d'un tourne-à-gauche sur la route départementale n° 603 – Adoption de la convention tripartite avec le Conseil Départemental de la Moselle et la société LIDL
13. Demandes de concours au titre du FSIC auprès de la Communauté de Communes pour les opérations d'effacement de réseaux secs dans les rues Charpentier, du Caveau et de Civray
14. Rythmes scolaires – Avis
15. Autorisation au Conseil de Fabrique de la paroisse St-Joseph de Hochwald pour des travaux à réaliser sur les orgues de l'église
16. Succession de M. Joseph VOLLMAR – Leg au Conseil de Fabrique de la paroisse St-Joseph de Hochwald – Avis
17. Adoption du règlement pour l'organisation d'un concours de pêche aux étangs de la Carrière du Barrois (point ajourné)
18. Contrat de Ville 2017 – Participations communales
19. Subventions exceptionnelles

1. Décision modificative du budget n° 1

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 5 juillet 2017,

Où l'exposé de M. le Maire

Après débat,

À la majorité,

Contre : A. HOULLÉ (procuration de P. MIHELIC)

Décide d'adopter la décision modificative n°1 du Budget Principal 2017 ci-annexée.

2. Octroi de la garantie communale pour un emprunt de 5 500 000 € à contracter par l'AOFPAH auprès de la Banque Postale pour la construction d'un EHPAD de 106 places à Freyming-Merlebach

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'AOFPAH pour l'obtention de la garantie communale pour un prêt destiné à financer des travaux de construction d'un EHPAD de 106 places à Freyming-Merlebach,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le Contrat de Prêt n° LBP-00002443 signé entre l'Association des Œuvres en Faveur des Personnes Âgées ou Handicapées et La Banque Postale,

Sur proposition de la Commission des Finances, réunie le 5 juillet 2017,

Où l'exposé de M. le Maire,

Sous la présidence de M^{me} Francine KOCHEMS, Adjointe,

M^{mes} et MM. P. LANG, B. PIGNON et M. WILMOUTH, en leur qualité de membre du conseil d'administration de l'AOFPAH, ont quitté la salle avant le vote,

Après débat,

À l'unanimité,

Décide :

Article 1^{er} : Accord du Garant

Le Garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat de Prêt n° LBP-00002443 contracté par l'Emprunteur auprès du Bénéficiaire.

Article 2 : Déclaration du Garant

Le Garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 3 : Mise en garde

Le Garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

Article 4 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

Article 5 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

Article 6 : Publication de la Garantie

Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

3. Octroi de la garantie communale pour un emprunt de 900 000 € à contracter par l'AOFPAH auprès de la Banque Postale pour la construction d'un EHPAD de 106 places à Freyming-Merlebach

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'AOFPAH pour l'obtention de la garantie communale pour un prêt destiné à financer des travaux de construction d'un EHPAD de 106 places à Freyming-Merlebach,
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le Contrat de Prêt n° LBP-00002436 signé entre l'Association des Œuvres en Faveur des Personnes Âgées ou Handicapées et La Banque Postale,

Sur proposition de la Commission des Finances, réunie le 5 juillet 2017,
Où l'exposé de M. le Maire,

Sous la présidence de M^{me} Francine KOCHEMS, Adjointe,
M^{mes} et MM. P. LANG, B. PIGNON et M. WILMOUTH, en leur qualité de membre du conseil d'administration de l'AOFPAH, ont quitté la salle avant le vote,

Après débat,

À l'unanimité,

Décide :

Article 1^{er} : Accord du Garant

Le Garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat de Prêt n° n° LBP-00002436 contracté par l'Emprunteur auprès du Bénéficiaire.

Article 2 : Déclaration du Garant

Le Garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 3 : Mise en garde

Le Garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

Article 4 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues

pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant. En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

Article 5 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

Article 6 : Publication de la Garantie

Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

4. Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach

Le Conseil Municipal,

Vu l'art. L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 mai 2017, point 3, portant adoption des nouveaux statuts de la Communauté de Communes, comportant les modifications essentielles suivantes :

- Prise de compétence GEMAPI (Gestion des Eaux, Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- Prise de compétence Création et gestion de maisons de services publics
- Précisions plus avancées de certaines compétences (tourismes, ...)
- Redéfinition des catégories de compétences (obligatoires, facultatives, optionnelles)
- Actualisation globale au regard des lois et règlement en vigueur,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 5 juillet 2017,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

Après débat,

À l'unanimité,

Abstentions : A. HOULLÉ (procuration de P. MIHELIC)

Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach telles que précisées ci-dessus.

5. Tableau des emplois – Modification des libellés de grade suite à la nouvelle architecture statutaire du cadre d'emploi de la Police Municipale – Suppression et création d'emplois

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant au 1^{er} janvier 2017, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'adapter le tableau des emplois selon les dispositions statutaires en vigueur,

Attendu qu'il y a lieu d'adapter le tableau des emplois à la nouvelle réglementation portant, notamment, modification de libellé de grade des agents de la police municipale,

Attendu que les besoins du service nécessitent d'adapter le tableau des emplois en raison des mouvements du personnel liés notamment aux promotions sociales et aux départs en retraite,

Vu l'avis du Comité Technique,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 5 juillet 2017,
Où l'exposé de M. le Maire,
Après débats,
À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter, conformément à la nouvelle réglementation, le tableau des emplois à la nouvelle architecture statutaire du cadre d'emplois de la Police Municipale, comme suit :

Filière Police Municipale : cadre d'emplois des policiers municipaux

- Les gardiens et les brigadiers sont intégrés dans le nouveau grade des gardiens-brigadiers,
- Les brigadiers-chefs principaux sont intégrés dans le nouveau grade des brigadiers-chefs principaux.

- de supprimer, au tableau des emplois, les postes suivants :
 - 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^e classe
 - 1 poste d'agent de maîtrise principal
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^e classe
 - 1 poste d'ASTEM principal de 2^e classe
- de créer, au tableau des emplois le poste suivant :
 - 1 poste de gardien-brigadier de Police Municipale
- d'inscrire les crédits budgétaires correspondants.

6. Lotissement du Parc à Bois – Approbation du compte rendu d'activité de l'année 2016

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 29 février 2016, point 13, portant choix du concessionnaire et approbation du traité de concession pour l'aménagement du site du Parc à Bois,

Sur proposition conjointes des Commissions d'Aménagement, d'Urbanisme, et de Gestion du Domaine, du Commerce et de l'Artisanat ainsi que des Finances réunies respectivement les 22 et 5 juillet 2017,

Où l'exposé de M. Manfred WITTER, Adjoint et rapporteur,

Après débat,

À l'unanimité,

Abstentions : A. HOULLÉ (procuration de P. MIHELIC)

Décide :

- d'approuver le compte rendu annuel d'activité 2016,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer tous les documents y relatifs.

7. Vente de l'immeuble communal sis 42A rue Nicolas Colson, cadastré Section 16 Parcelle n° 98 (990 m²)

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition d'acquisition de Maître Nadège KARPP, Notaire, datée du 9 mai 2017,

Vu le projet de Maître KARPP, à savoir l'installation dans cet immeuble, après travaux d'embellissement, de son office notarial, permettant de donner à ce bien immobilier aux caractéristiques architecturales fortes, une nouvelle destination,

Vu l'estimation de France Domaine du 7 octobre 2016,

Attendu qu'il y a lieu de passer outre l'estimation de France Domaine,

Sur proposition conjointes des Commissions d'Aménagement, d'Urbanisme, et de Gestion du Domaine, du Commerce et de l'Artisanat ainsi que des Finances réunies respectivement les 22 et 5 juillet 2017,

Ouï l'exposé de M. Manfred WITTER, Adjoint et rapporteur,

Après débat,

À l'unanimité,

Décide :

- de vendre à Maître Nadège KARPP, Notaire, ou toute personne physique ou morale qu'elle se réserve de se substituer, le bien situé 42 A rue Nicolas Colson, cadastré Section 16 parcelle n° 698 (990 m²) au prix de 120 000 euros, les frais y relatifs étant à la charge de l'acquéreur,
- de prendre en considération la condition suspensive de Maître KARPP, s'agissant de l'obtention de son financement et de la parution au Journal Officiel de son arrêté de nomination,
- de demander au Notaire en charge de la rédaction de l'acte authentique de prévoir un pacte de préférence au profit de la Commune en cas de revente du bien,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces y relatives.

8. Contrat de Ville – Avenant pour la prorogation de la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 29 février 2016, point 14, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la convention relative à l'abattement de 30 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu la modification instaurée par l'article 47 de la Loi de Finances n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 rectificative pour l'année 2016,

Attendu que la convention signée avec effet au 1^{er} janvier 2016 doit être mise en conformité avec la loi susvisée,

Attendu que la durée de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB doit être prorogée au titre des années de 2016 à 2020, les autres clauses de ladite convention restent inchangées,

Sur proposition conjointes des Commissions d'Aménagement, d'Urbanisme, et de Gestion du Domaine, du Commerce et de l'Artisanat ainsi que des Finances réunies respectivement les 22 et 5 juillet 2017,

Ouï l'exposé de M. Manfred WITTER, Adjoint et rapporteur,

Après débat,

À l'unanimité,

Décide :

- d'approuver l'avenant de prorogation à la convention,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer l'avenant et toutes les pièces y relatives.

9. Adoption de la convention de mise à disposition entre la Commune et la Société INNOVATIS pour l'aménagement de places de stationnement rue des Dressants

Le Conseil Municipal,

Sur proposition conjointes des Commissions d'Aménagement, d'Urbanisme, et de Gestion du Domaine, du Commerce et de l'Artisanat ainsi que des Finances réunies respectivement les 22 et

5 juillet 2017,
Où l'exposé de M. Manfred WITTER, Adjoint et rapporteur,
Après débat,
À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la convention de mise à disposition préalable au transfert de propriété entre la Commune et la Société INNOVATIS,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention et toutes les pièces y relatives.

10. Acquisition de terrains anciennement propriété de VFLI – Transaction foncière entre la Ville et la Communauté de communes de Freyming-Merlebach

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 mai 2015, par laquelle la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach a décidé d'acquérir un ensemble de parcelles propriété de VFLI, et de revendre une partie des terrains à la Commune de Freyming-Merlebach, au prix d'achat, pour la réalisation de différents projets, à savoir :

- Parking des ateliers municipaux situé impasse du Docteur Namur
- Parcelles d'assise de la future voie verte traversant la Ville depuis le Parc de la Rosselle jusqu'à la rue du Casino,

Vu l'estimation de France Domaine du 12 juin 2017,

Sur proposition conjointes des Commissions d'Aménagement, d'Urbanisme, et de Gestion du Domaine, du Commerce et de l'Artisanat ainsi que des Finances réunies respectivement les 22 et 5 juillet 2017,

Où l'exposé de M. Manfred WITTER, Adjoint et rapporteur,
Après débat,
À l'unanimité,

Décide :

- d'acquérir les parcelles ci-après désignées, propriété de la Communauté de Communes :

Section	Parcelle	Surface
20	939	2 726 m ²
19	522	729 m ²
19	1117	3 827 m ²
19	1132	831 m ²
20	770	68 m ²
20	783	1 601 m ²
20	759	686 m ²
Surface totale		10 468 m ²

- de réaliser cette transaction foncière au prix d'achat de ces terrains par la Communauté de Communes, soit 30 900 €, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 28 mai 2015, et ainsi de passer outre l'estimation de France Domaine, les frais y relatifs étant à la charge de l'acquéreur,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer l'acte authentique et toutes les pièces y relatives.

11. Subvention à l'association des commerçants ACAPFM – Année 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier de l'association des commerçants locaux ACAPFM du 20 avril 2017 sollicitant une participation communale pour l'organisation de manifestations et d'actions de promotion et de développement,

Sur proposition conjointes des Commissions d'Aménagement, d'Urbanisme, et de Gestion du Domaine, du Commerce et de l'Artisanat ainsi que des Finances réunies respectivement les 22 et 5 juillet 2017,

Ouï l'exposé de M. Manfred WITTER, Adjoint et rapporteur,

Après débat,

À l'unanimité,

Abstention : J-M HAAS

Décide d'octroyer une subvention d'un montant de 5000 € à l'association ACAPFM au titre de l'année 2017.

12. Création d'un accès avec aménagement d'un tourne-à-gauche sur la route départementale n° 603 – Adoption de la convention tripartite avec le Conseil Départemental de la Moselle et la société LIDL

Le Conseil municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions des Travaux Neufs-Entretien ainsi que des Finances réunies respectivement les 29 juin et 5 juillet 2017,

Ouï l'exposé de M. le Maire

Après débat,

À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la convention avec le Département de la Moselle et la Société LIDL, stipulant les obligations de chacun et plus précisément pour la Ville la gestion ultérieure des nouveaux ouvrages qui lui seront remis (voie d'accès, îlots du tourne à gauche, passages piéton, stationnement longitudinal, trottoirs, bordures et caniveaux, ouvrages d'assainissement, aménagement paysager, les signalisations verticales de police et directionnelle, la signalisation horizontale autre que celle décrite dans l'alinéa précédent, etc...),
- d'habiliter M. le Maire à ou l'un de ses Adjointes à signer ladite convention et toutes les pièces y relatives.

13. Demandes de concours au titre du FSIC auprès de la Communauté de Communes pour les opérations d'effacement de réseaux secs dans les rues Charpentier, du Caveau et de Civray

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 5 juillet 2017,

Ouï l'exposé de M. le Maire

Après débat,

À l'unanimité,

Décide : de solliciter le concours de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes pour les opérations d'investissement suivantes :

Travaux	Montant de la subvention sollicitée
Effacement des réseaux secs rues Charpentier et Alliés	70 000,00 €
Effacement des réseaux secs rue du Caveau	70 000,00 €
Effacement des réseaux secs rue de Civray	27 171,09 €

- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces y relatives.

14. Rythmes scolaires – Avis

Le Conseil municipal,

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant le sondage réalisé auprès des parents d'élèves,

Considérant les avis des conseils d'écoles extraordinaires sur les rythmes scolaires,

Considérant les impacts d'un retour à la semaine des 4 jours sur l'organisation de la cantine (jours de repas et transport), de l'entretien des locaux et des horaires des ATSEM,

Sur proposition de la commission des finances réunie le 5 juillet 2017,

Oùï l'exposé de M^{me} Francine KOCHEMS, adjointe aux affaires scolaires,

Après débats,

À l'unanimité,

Décide :

- de maintenir les rythmes scolaires tels qu'institués dans la commune,
- de concerter au cours de l'année scolaire 2017 / 2018 les équipes éducatives, les directrices et directeurs d'écoles, les représentants des parents d'élèves pour définir des modalités communes du retour à une semaine des 4 jours.

15. Autorisation au Conseil de Fabrique de la paroisse St-Joseph de Hochwald pour des travaux à réaliser sur les orgues de l'église

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 42 du décret du 30 décembre 1809 modifié,

Vu la délibération du Conseil de Fabrique de la Paroisse St-Joseph de Hochwald du 4 mai 2017 de faire réaliser des travaux de relevage des orgues de l'église,

Sur proposition conjointes des Commissions des Affaires Culturelles, Culturelles-Animation-Jeunesse ainsi que des Finances réunies respectivement les 29 et 5 juillet 2017,

Oùï l'exposé de M^{me} Fabienne BEAUVAIS, Adjointe et rapporteure,

Après débat,

À l'unanimité,

Décide :

- d'autoriser le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Joseph de Hochwald de Freyming-Merlebach à entreprendre des travaux de relevage des orgues de l'église, le Conseil de Fabrique étant libre du choix du facteur d'orgues le plus apte à réaliser ces travaux de fonds et d'amélioration de l'instrument,
- d'autoriser M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tous les documents y relatifs.

16. Succession de M. Joseph VOLLMAR – Leg au Conseil de Fabrique de la paroisse St-Joseph de Hochwald – Avis

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier de la Sté ENERGIS du 11 mai 2017 se portant acquéreur de la propriété de feu M. Joseph VOLLMAR, sise Commune de Saint-Avold, 49 rue du Maréchal Foch cadastrée S29 – n°0156/0068 d'une superficie de 8a et 16 ca,

Sur proposition conjointes des Commissions des Affaires Culturelles, Culturelles-Animation-Jeunesse ainsi que des Finances ainsi que des Finances réunies respectivement les 29 et 10 juillet 2017,

Oùï l'exposé de M^{me} Fabienne BEAUVAIS, Adjointe et rapporteure,

Après débat,

À l'unanimité,

Décide :

- de donner un avis favorable pour la perception par le Conseil de Fabrique de l'église de Hochwald de Freyming-Merlebach de la somme de 67 500 €, représentant une partie du prix de la vente,
- d'autoriser M. le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces y relatives.

17. Adoption du règlement pour l'organisation d'un concours de pêche aux étangs de la Carrière du Barrois

Point ajourné

18. Contrat de Ville 2017 – Participations communales

Le Conseil Municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions Administrative du Centre Communal d'Action Sociale ainsi que des Finances réunies respectivement les 29 et 10 juillet 2017,
Où l'exposé de M^{me} Fabienne BEAUVAIS, Adjointe et rapporteure,

Sous la présidence de M^{me} Francine KOCHEMS, Adjointe,
M^{mes} et MM. R. BITTERMANN, M. WILMOUTH et J-M SCHOUMACHER ont quitté la salle lors du vote,
Après débat,
À l'unanimité,

Décide de cofinancer les projets suivants :

Offre d'accueil généralistes au sein du point d'accueil écoute jeunes et parents

Porteur : CMSEA les WADS

Montant du projet : 147 465 €

Participation communale : 962 €

Prévention des conduites à risques

Porteur : CMSEA les WADS

Montant du projet : 117 528 €

Participation communale : 2 700 €

Impulsion métier du bâtiment

EFIC Formation

Montant du projet : 115 668 €

Participation communale : 1 735 €

Poste de chef de projet

Porteur : Communauté de Communes de FM

Montant du projet : 69 400 €

Participation communale : 10 363 €

Chantiers éducatifs

Porteur : AIPS

Montant du projet : 39 040 €

Participation communale : 2 400 €

Conseil des citoyens Chapelle

Porteur : Ville de Freyming-Merlebach

Montant du projet : 1 000 €

Participation communale : 250 €

Éducation à la parentalité

Porteur : ASBH

Montant du projet : 13 904 €

Participation communale : 2 583 €

Festival des migrations 2017

Porteur : ASBH

Montant du projet : 20 981 €

Participation communale : 1 335 €

Accès à l'emploi : un clic pour avancer

Porteur : ASBH

Montant du projet : 38 489 €

Participation communale : 967 €

Action concourant à la réussite éducative

Porteur : OMS

Montant du projet : 24 500 €

Participation communale : 18 250 €

Éducation, Citoyenneté, Santé

Porteur : OMS

Montant du projet : 19 238 €

Participation communale : 13 900 €

Fonds de participation des habitants

Porteur : Ville de Freyming-Merlebach

Montant du projet : 6 000 €

Participation communale : 3 000 €

Réduire la fracture numérique

Porteur : MLBH

Montant du projet : 10 840 €

Participation communale : 125 €

L'emploi d'abord

Porteur : MLBH

Montant du projet : 19 975 €

Participation communale : 450 €

Bourse au permis

Porteur : Ville de Freyming-Merlebach

Montant du projet : 12 000 €

Participation communale : 4 000 €

Accès à l'emploi, Chantier d'insertion

Porteur : ASBH

Montant du projet : 382 795 €

Participation communale : 49 000 €

19. Subventions exceptionnelles

Le Conseil Municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions des Affaires Culturelles, Culturelles-Animation-Jeunesse, de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale ainsi que des

Finances réunies respectivement les 29 et 10 juillet 2017,

a) Subventions à caractère social

Oùï l'exposé de Mme Fabienne BEAUVAIS, Adjointe et rapporteure,
Après débat,
À l'unanimité,
Décide, à titre exceptionnel, d'octroyer les subventions suivantes :

Organisme	Subvention exceptionnelle
Comité de Pilotage de la Maison des Associations	1 500 €
Comité de Pilotage du foyer La Chapelle	2 700 €
Secours Catholique	2 000 €
Handicap Amitié	160 €
Union des Communauté Maghrébine de France	600 €

b) Subventions à caractère culturel

Oùï l'exposé de M^{me} Fabienne BEAUVAIS, Adjointe et rapporteure,
Après débat,
À l'unanimité,
Décide, à titre exceptionnel, d'octroyer les subventions suivantes :

Organisme	Subvention exceptionnelle
CIA Hochwald	1 725 €
Orchestre d'accordéons J. DOLANC	1 000 €
ASBH Noël solidaire	1 800 €
CCL Sainte-Fontaine	695 €
Office Municipal de la Culture	22 710 €

c) Subventions à caractère sportif

Oùï l'exposé de M. Roger BITTERMANN, Adjoint et rapporteur,
Après débat,
À l'unanimité,
Décide, à titre exceptionnel, d'octroyer les subventions suivantes :

Organisme	Subvention exceptionnelle
Tennis-Club	1250 €
FC Hochwald	2000 €
Judo-Club	2000 €
CCL St-Maurice Tennis de table	2000 €

Décision modificative n°1

Budget PRINCIPAL 2017

Section de fonctionnement

Chap.	Article	Libellé	Prévisions budg.	Dépenses +	Dépenses -	Recettes +	Recettes -	Observations
65	6574	Participations contrat Ville	25 000,00	1 870,00				Complément (cf. point n°18) cf. point n°19
67	6745	Subventions exceptionnelles	12 000,00	36 140,00				
022		Dépenses imprévues	60 000,00		38 010,00			
				38 010,00	38 010,00	0,00	0,00	
Équilibre :				0,00	=	0,00		

Section d'investissements

Chap.	Article	Libellé	Prévisions budg.	Dépenses +	Dépenses -	Recettes +	Recettes -	Observations
27	2313	Immo en cours - Constructions	330 175,55	13 500,00				Démolition gare routière Ajustement budget
36	21578	Autre matériel et outillage	32 750,00	100,00				
37	21538	Autres réseaux	14 007,40		100,00			Ajustement budget
166	2313	Immo en cours - Constructions	80 000,00	5 400,00				Mur anti-bruit Belleroche - Complément
182	2315	Installation matériel et outillage technique	1 039 128,30	75 000,00				Abords Salle Gouvy révision 45000€ + avenant 28000€
188	2315	Installation matériel et outillage technique	91 608,55	160 000,00				Réseaux Rue de Civray partie basse
192	2315	Installation matériel et outillage technique	179 000,00	550,00				Rés. Rues Echternach et Sel - Complément
193	2315	Installation matériel et outillage technique	147 000,00	70 000,00				Travaux routiers - Complément
195	2315	Installation matériel et outillage technique	50 000,00	3 200,00				Rénovation RD603 - Complément
174	2313	Immo en cours - Constructions	22 335,20		5 001,32			Médiathèque - Solde
194	2315	Installation matériel et outillage technique	717 272,00		322 648,68			Autres effacement de réseaux
208	2313	Immo en cours - Constructions		25 000,00				Reprise corniches Ecole La Chapelle
020		Dépenses imprévues	120 603,74		25 000,00			
				352 750,00	352 750,00	0,00	0,00	
Équilibre :				0,00	=	0,00		

Budget annexe de la Régie des Pompes Funèbres

Section d'exploitation

Chap.	Article	Libellé	Prévisions budg.	Dépenses +	Dépenses -	Recettes +	Recettes -	Observations
67	673	Titres annulés / ex antérieurs	0,00	170,00				Titres 5 et 27 de 2016
	6063	Fournitures d'entretien	2 500,00		170,00			
				170,00	170,00	0,00	0,00	
Équilibre :				0,00	=	0,00		